

AIDANTS FAMILIAUX

BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE FINANCIÈRE

POUR VOS VACANCES !

Faites valoir votre droit au répit

Pour qui ? Pour quel type de séjours ? Quel montant ?

Renseignements

auprès de votre délégation départementale APF

ou

à l'activité Aide aux Projets Vacances ANCV/service développement associatif

Association des Paralysés de France, 17 bd Auguste Blanqui 75013 PARIS

Tél. 01 40 78 27 16/ fax 01 40 78 69 56 @ secretariat.ancv@apf.asso.fr

